

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 06 AVRIL 2017

Étaient Présents : J.Y. TALIGOT, B. BURÉSI, É. BLANCHET, J.L. DUVEL, D. SILANDE, B. DE RAGUENEL, B. BETTON, G. LAURANT, F. MARTIN, C. LEROY, N. LEMAZURIER, P.H. GASDON

Étaient Absents Excusés : C. STEINLE, pouvoir à C. LEROY
D. BERDA, pouvoir à N. LEMAZURIER
T. BELAIR

Étaient absentes : J. HAMARD
M.T. RICHARD

PRÉSENTS : 12
POUVOIRS : 2
VOTANTS : 14

Secrétaire de séance : B. BETTON

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose que soit ajoutée trois questions complémentaires :

- dénomination de nouvelles rues au Parc d'activités de la Pimotière
- adhésion au service communautaire « Assistance à Maitrise d'ouvrage en gestion de voirie »
- point à temps automatique 2017-2020

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire aux fins demandées.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 23 MARS 2017

Correction avec deux pages 2.

Le compte-rendu du 23 MARS 2017 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2 - BATIMENTS

Travaux relatifs à la création d'une cour et d'un préau en lien avec le restaurant scolaire : attribution des offres

Jean Luc DUVEL explique qu'une consultation a eu lieu pour réaliser les travaux relatifs à la création d'une cour et d'un préau.

La consultation a été lancée le 25 février dans le journal Ouest France et sur le site Megalis. La date limite de remise des offres était fixée au 25 mars à 12h00.

Les différents lots constituant l'ouvrage sont :

- 01 Gros-oeuvre
- 02 Charpente - couverture
- 03 Menuiseries
- 04 Serrurerie
- 05 Electricité
- 06 Peinture
- 07 VRD

La Commission MPA s'est réunie le 27 mars afin d'ouvrir les plis. M. ORAIN, architecte, a analysé les offres et a demandé un certain nombre de précisions aux candidats. La commission MPA s'est réunie le 4 avril afin d'attribuer les offres.

La commission MPA propose de déclarer sans suite le lot 4 pour motif d'intérêt général en raison d'une concurrence insuffisante (une seule offre) et de la nécessité de modifier les pièces de la consultation. Une fois modifié, ce lot sera relancé en procédure adaptée.

La commission MPA propose de retenir les offres suivantes pour les autres lots :

N° lot	DESIGNATION DES LOTS	Nbre entreprises ayant répondu	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT HT	OPTIONS RETENUES
1	GROS ŒUVRE - DEMOLITION	2	EIFFAGE FOUGERES	53 000,13 €	
2	CHARPENTE - COUVERTURE	4	CCL SAINT MHERVE	36 824,81 €	
3	MENUISERIES	2	BONDIS VITRE	4 245,60 €	
5	ELECTRICITE	3	GENEVE TAILLIS	2 149,82 €	
6	PEINTURE REVETEMENTS MURAUX	3	HERVAGAULT VAL D'IZE	3 360,24 €	Peinture anti poussière sur sol : 241,20 €
7	Voirie réseaux divers (VRD)	3	TRAM TP COSSE LE VIVIEN	37 787,61 €	
			TOTAL HT	137 368,21 €	

A la majorité absolue, une abstention, le Conseil Municipal décide de :

- **retenir les offres suivantes et d'attribuer les marchés suivants :**
 - lot 1 (gros œuvre-démolition) à EIFFAGE pour un montant de 53 000,13 € HT
 - lot 2 (charpente-couverture) à CCL pour un montant de 36 824,81 € HT
 - lot 3 (menuiseries) à BONDIS pour un montant de 4 245,60 € HT
 - lot 5 (électricité) à GENEVE pour un montant de 2 149,82 € HT
 - lot 6 (peinture) à HERVAGAULT pour un montant de 3 360,24 € HT ainsi que l'option n°1 (peinture anti poussière) pour un montant de 241,20 € HT
 - lot 7 (VRD) à TRAM TP pour un montant de 37 787,61 € HT

- **déclarer sans suite le lot 4 pour motif d'intérêt général et autoriser le Maire à relancer le lot 4 - Serrurerie**
- **autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant**

3 - DENOMINATION DE NOUVELLES RUES AU PARC D'ACTIVITES DE LA PIMOTIERE

Le Parc d'activités de la Pimotière créé trois nouvelles rues.

Jean Yves TALIGOT propose les noms de rue suivants :

- Rue de Bretagne
- Rue de Normandie
- Rue du Maine

A l'unanimité, le conseil municipal décide de valider ces propositions de nouvelles rues.

4 - ADHESION AU SERVICE COMMUNAUTAIRE « ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE EN GESTION DE VOIRIE »

Etienne BLANCHET expose :

VITRE COMMUNAUTE propose de créer un service commun d'assistance technique en gestion de voirie (ATGV) ». Cette assistance technique porterait sur la voie communale. Elle serait une mission de conseil et non de maîtrise d'œuvre. L'ATGV assurerait les missions suivantes :

- assistance à l'élaboration de programmes pluriannuels d'investissement de voirie
- conseil en aménagement et sur la stratégie d'entretien de voirie
- assistance à la rédaction des marchés (CCTP), à l'analyse technico financière des marchés
- assistance et suivi des travaux pour l'entretien et les réparations de la voirie
- assistance aux travaux de modernisation de voirie
- assistance à la programmation des travaux, à la conduite des études et estimation des couts de travaux et à la direction des contrats de travaux
- assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière
- conseil sur les autorisations de voirie
- conseil sur le classement de voirie

Pour les besoins de ce service sont mobilisés :

- un poste de technicien spécifiquement et entièrement affecté à l'exercice de la mission
- 5% d'un agent de catégorie A pour l'encadrement
- 10% d'un agent de catégorie C pour le secrétariat

Le coût est basé sur le total de la population DGF 2016 et sur le linéaire de voirie. Pour CHATILLON EN VENDELAIS, le cout serait de 2573,35 euros par an.

La commission voirie a approuvé et validé l'adhésion à ce nouveau service communautaire.

A la majorité, cinq abstentions et un contre, le Conseil Municipal donne un accord de principe à cette adhésion sous réserve que le cout ne dépasse en aucun cas les 2573,35 euros par an et que le projet de convention puisse être amendé.

5 - POINT A TEMPS AUTOMATIQUE 2017-2020

Etienne BLANCHET rappelle que les communes de St M'Hervé, Montautour, Princé, Châtillon-en-Vendelais, Erbrée, La Chapelle-Erbrée, Mondevert, Balazé et Bréal sous Vitré ont décidé de lancer une consultation sous forme de groupement de commandes, ainsi que les y autorise l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, afin de réaliser des économies d'échelles pour réaliser les travaux de les travaux de voirie 2017-2020 de Point à Temps Automatique (PATA).

Le mercredi 29 mars 2017 à 19h00, la commission d'examen des offres constituée dans le cadre de la signature d'une convention de groupement de commandes entre les 9 communes membres (Balazé, Erbrée, Mondevert, La Chapelle-Erbrée, Montautour, Princé, Châtillon en Vendelais, St M'Hervé et Bréal-sous-Vitré) s'est réunie en vue de procéder à l'ouverture et l'examen des plis contenant les offres reçues en réponse à la consultation lancée

suivant la procédure adaptée au regard des dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics encadrant les dispositions réglementaires du groupement de commandes et publiée dans le Ouest France Ile et Vilaine le 22/02/2017, mis en ligne le 17 février 2017 sur la plateforme dématérialisée suivante : <http://www.e-megalisbretagne.org> sous les références GC-PATA-2017.

La Commission a analysé les plis selon les critères de sélection définis dans le règlement de consultation à savoir :

- Valeur technique 40 %
- Prix 60 %

La commission d'examen des offres a classé les offres de la manière suivante :

1 - Critères techniques	Note sur :	GALLE TP	ELB	ENTR AM	SERENDIP	BEAUMONT SECHE PIGEON	COLAS
Moyens humains	2	2	0	1	2	2	2
moyens techniques affectés à la réalisation du chantier	5	5	0	5	5	5	5
Moyens en ce qui concerne la sécurité du chantier	5	5	0	5	5	5	5
Qualité et provenance des matériaux	3	3	0	3	3	3	3
Expérience professionnelle	2	2	2	1	2	2	2
Respect de la date de réalisation	3	0	0	3	3	0	3
Note technique sur 20	20	17	2	18	20	17	20
Pondération sur 40	40	34	4	36	40	34	40
2 - Critères de prix	Moyenne	GALLE TP	ELB	ENTR AM	SERENDIP	BEAUMONT SECHE PIGEON	COLAS
Montant global de l'offre HT	110 285,12 €	101 844,00 €	98 830,00 €	100 210,00 €	126 548,00 €	110 550,00 €	123 728,74 €
Note sur 60		58,22434311	60	59,17373516	46,85810918	53,63907734	47,92580931
3 - Total pondéré (1 + 2)		GALLE TP	ELB	ENTR AM	SERENDIP	BEAUMONT SECHE PIGEON	COLAS
		92,22434311	64	95,17373516	86,85810918	87,63907734	87,92580931
4 - Classement des offres		GALLE TP	ELB	ENTR AM	SERENDIP	BEAUMONT SECHE PIGEON	COLAS
		2	6	1	5	4	3

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de :

- retenir l'offre de la société ENTR AM TP pour le compte du groupement de commandes
- autoriser le Maire à signer et notifier le marché ainsi que l'ensemble des pièces afférentes.

6 - INFORMATIONS DIVERSES

Dans le cadre des délégations attribuées par délibération du Conseil Municipal au Maire :

↪ Parc d'activités de la Pimotière

- Signature d'une convention d'occupation précaire à titre gratuit jusqu'au 31 décembre 2017 avec les consorts MESSENGER afin d'entretenir une partie du terrain.

↪ Marchés publics :

- Signature du contrat d'analyses relatif à la surveillance de légionnelle dans les réseaux d'eau chaude sanitaire : prestataire retenu LBO pour un montant de 80,92 € HT.

7 -QUESTIONS DIVERSES

Pierre Henri GASDON demande quand la clôture du terrain BMX sera posée. Daniel SILANDE explique qu'il a fait un certain nombre de démarches notamment la réalisation des métrés et Jean Yves TALIGOT précise que ce chantier est de la compétence du CCAS et qu'il sera réalisé dès que possible avec le soutien des agents de la commune.

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE JEUDI 27 AVRIL A 20 H 30**

A Châtillon-en-Vendelais,

Le 06 avril 2017,

Le Maire,
Jean-Yves TALIGOT